

Compte-rendu du Conseil d'Administration

Jeudi 11 mars 2021 à 19 h 15 par Zoom

Membres du CA :

Présent·e·s : Aurélie Averty, Thérèse Bocquet, Pauline De Kerchove, Lia Goldberg, Agnès Le Brishoual, Didier Marie, Jean-Louis Marie, Anne Prygiel, Geneviève Taffin

Excusé·e·s : Annick De Chenay, Alain Derat, Ursula Kleweta (pouvoir à Agnès Le Brishoual), Isabelle Renier

Membres de l'association présent·e·s : Patricia Belardinelli, Etienne Christiaens, Marie-Françoise Lécaille

19 h 00 : Accueil des participant·e·s

Présences :

- ✓ Membres du CA : 9 présent·e·s, 4 excusé·e·s, 1 pouvoir
- ✓ Autres membres de l'association : 3 participant·e·s

19 h 15 : Ouverture du CA par le Président, Didier Marie

Le Président souhaite à tous et toutes de rester en pleine forme ou de la retrouver le plus rapidement possible

L'ordre du jour étant chargé, il souhaite aussi que cette réunion se déroule et se termine dans la légèreté.

1. Approbation du Compte-rendu du CA du 04/02/2021 par ZOOM

❖ **Compte-Rendu approuvé à l'unanimité**

- ✓ **Relectrice** du compte-rendu du présent CA non-membre du Bureau : **Pauline De Kerchove**

2. AG 2021

2.1-Report de l'AG

Pour faire suite aux différents contacts téléphoniques entre Didier Marie et la Résidence La Fayette, l'AG serait peut-être faisable les 10 & 11 avril comme prévu. L'arrêté ministériel stipule que pour des réunions obligatoires, comme des AG, une dérogation est possible pour ouvrir une salle de réunion mais avec les contraintes actuelles : fermeture à 18 h, pas de restauration. L'hébergement est incertain. Actuellement, l'hébergement de la Résidence est fermé.

Les stages programmés à la Résidence La Fayette, le **Niveau 1**, 30 avril-5mai et les **Mentastics®** 7-9 mai sont faisables dans les mêmes conditions.

Il semble judicieux de sortir de l'incertitude et de reporter l'AG en souhaitant que les contraintes actuelles soient levées. La Résidence La Fayette propose les 2 derniers week-ends de mai : les 22-23 mai ou les 29-30 mai.

Après discussion, la proposition suivante est soumise au vote du CA

❖ **Report de l'AG au 22 et 23 Mai 2021**
Décision approuvée à l'unanimité

2.2-Election au Conseil d'Administration

5 Praticien·ne·s sont sortant·e·s : Pauline De Kerchove, Didier Marie, Jean-Louis Marie, Anne Prygiel, Isabelle Renier

2 places Stagiaires sont vacantes depuis la dernière AG

Nous aurons donc **7 personnes à élire** :

- 5 Praticien·ne·s
- 2 Stagiaires (pour être candidat·e le ou la Stagiaire doit avoir fait son Niveau 2)

Jean-Louis Marie et Pauline De Kerchove ont l'intention de représenter leur candidature au CA.

Didier Marie représentera sa **candidature** au **CA** et à la **Présidence** pour poursuivre et mener à leur terme les gros dossiers commencés cette année (comme Qualiopi) et démarrer les dossiers en stand-by par manque de temps (comme la réforme des Statuts de l'association).

Il souhaite pouvoir continuer à s'appuyer sur l'équipe, active et consensuelle, des membres du Bureau actuel. Les membres présents déclarent avoir l'intention de présenter leur candidature au Bureau qui sera élu à AG 2021

2.3-Election au Conseil Ethique

Le Conseil Ethique se compose de 5 membres élus pour 1 an (mandat reconductible) et comprend 3 Praticien·ne·s dont 1 tuteur·e et 2 Stagiaires (Niveau 2 ou 3).

La question de l'élection des membres du Conseil à l'AG n'a pas encore été abordée en réunion du CE

2.3-Nomination des Référent·e·s Qualiopi

Trois référent·e·s sont indispensables pour la Certification Qualiopi :

- **Référent·e Pédagogique** : répondre aux questions concernant l'enseignement du Trager®
- **Référent·e Handicap** : répondre aux personnes, ayant un handicap visuel, auditif ou moteur, souhaitant faire le cursus de formation, vérifier les possibilités sur les différents lieux de stage
- **Référent·e Qualité** : veiller à notre démarche qualité, faire évoluer la qualité de nos services de formation, se tenir au courant de l'évolution de la réglementation nationale et internationale

Ces trois référent·e·s seront nommé·e·s dans le Livret d'Accueil qui sera disponible sur notre Site. Outre leur nom, leur numéro de téléphone et leur adresse mail figureront dans ce livret afin qu'ils, elles puissent être joint·e·s directement.

Ces référent·e·s ont, donc, 2 missions :

1. Etre la personne contact pour renseigner, répondre aux questions des personnes extérieures
 2. Etre en veille sur ces sujets pour que l'organisme de formation Trager® France reste au meilleur niveau et à jour des évolutions réglementaires
- ✓ Lors de l'appel à candidature pour l'AG, un document regroupera ces trois élections et un texte informatif précisera les missions de chacun de ces 3 référent·e·s.

3. Cotisations et Financements à prévoir

3.1- Les cotisations 2021

Cotisations réglées, à ce jour, :

- 36 Praticien·ne·s sur 50
- 7 Ami·e·s sur 14
- 13 Stagiaires sur 64

Le faible taux de renouvellement d'adhésion des Stagiaires peut se comprendre avec la situation actuelle. Il est nécessaire d'y remédier.

- ✓ Une relance sera envoyée aux retardataires, par les Secrétaires, en y rejoignant le Bulletin d'Adhésion
- ✓ Pour les Stagiaires, Thérèse Bocquet se charge de rédiger un mail de « relance positive et encourageante »

3.2-Souscription pour la réédition de A mon corps je dis oui

La **commande** de **750 livres** pour 3750 € a été passée auprès de l'éditeur et l'acompte versé. Livraison prévue dans 6 à 8 semaines.

Le **contrat avec Trager® International** a été signé et prévoit le versement de 5,50 € de royalties par livre à payer à la fin de chaque année calendaire sur le livres vendus.

- Le **Prix de Revient** par livre est de **10,50 €** (5 € pour l'imprimeur et 5,50 € de royalties)
- Le **Prix de Vente** par livre serait de **15 € p**

Pour aider à la diffusion du livre pour les membres de l'association et pour reconstituer de la trésorerie pour l'association, le Bureau propose de lancer une souscription qui permettrait, très probablement, de vendre, dès à présent, une centaine de livres

Souscription : Proposition offerte aux membres de l'Association Trager® France, à jour de leur cotisation, d'acquérir des exemplaires du livre réédité « A mon corps je dis oui » à prix coûtant arrondi à 11 € l'unité, payable par chèque ou virement à la commande et livrable quand le livre sera édité, livraison et frais de port en sus

❖ Lancement d'une Souscription pour la réédition de « A mon corps je dis oui » votée à l'unanimité

- ✓ Un mail pour la souscription avec le bon de commande sera envoyé aux adhérent-e-s dès la semaine prochaine

Ce livre, à la demande de Trager® International, sera réédité à l'identique de l'édition originale américaine de 1987. Cette seconde édition en français comportera des modifications (notamment les photos) par rapport à la première édition actuelle de 1994.

C'est l'opportunité de se constituer, à prix réduit, un stock de livres à offrir ou à revendre à ses client-e-s ou à proposer sur les salons.

Il sera bien sûr possible de récupérer ses livres, sans frais de livraison, lors de l'AG ou de stages.

Pour **Trager® Québec**, qui souhaite acquérir une centaine de livres, l'offre est de 13 € plus 2 € de frais de port par livre.

3.3-Maintenance du Site Web

Le devis du Webmaster se présente en 4 chapitres, nous donnant ainsi le choix de commander tout ou une partie des travaux :

1. Mise aux normes légales et Modification de la mise en page (ajout d'onglet ressources, onglet pour les documents Qualiopi, sous-onglet éthique210 € TTC
2. Section vidéos reliée à YouTube210 € TTC
3. Carte interactive de France et Belgique des Praticien-ne-s, facile à gérer, la carte se met à jour automatiquement dès qu'on rentre un nouveau nom, comme sur le site actuellement l'adresse précise ne sera pas donnée, juste la commune et le code postal234 € TTC
4. Mise en place de la boutique en ligne avec paiement par carte ou paypal300 € TTC

Le Webmaster nous conseille de mûrir notre projet de boutique et propose de nous fournir un cahier des charges pour élaborer notre projet.

Le coût total des 3 premiers chapitres qui répondent à nos besoins pour Qualiopi et aux demandes formulées par les membres, s'élève à 654 €, montant qui dépasse légèrement le montant de 500 € que nous avons envisagé.

Après discussion,

La proposition de mise à jour du Site Web, en commandant la réalisation des 3 premiers chapitres proposés par le Webmaster, Modification de la mise en page, Section Vidéos, Carte interactive, pour un montant de 654 € TTC est soumise au vote

❖ **Mise à jour du site Web pour un montant de 654 € TTC est votée à l'unanimité**

3.4-La Boutique Trager

La boutique Trager® nécessite :

- Une avance de fonds par l'association pour financer l'achat des objets
- Un ou deux responsables pour gérer la Boutique

Les devis reçus :

100 Sacs sérigraphiés (H45 x L34)	498,00 € TTC
100 Cahiers sérigraphiés (spiralés, grammage 170 g)	365,90 € TTC
36 Mugs sérigraphie spéciale 30 ans	115,34 € TTC
36 Mugs sérigraphie identique aux autres objets	115,34 € TTC
Couvertures sérigraphiées (en coton, 2 m x 1,50 m)	en attente devis

Le site de Trager® Allemagne propose une couverture, 100% coton, à 32 €. Il semble difficile de trouver une couverture à ce prix en France. Il faut peut-être descendre dans l'épaisseur et proposer un drap en flanelle, prendre contact avec l'Allemagne pour le faire réaliser par leur fabricant ? Combien les membres de Trager® France sont-ils prêts à investir dans l'achat d'une couverture ?

Ces objets seront revendus, comme les T-Shirts, avec un petit bénéfice de 1 ou 2 € pour les petites objets et un peu plus pour les couvertures.

Après discussion, **la proposition** suivante est soumise au vote (la question des couvertures sera traitée ultérieurement après plus amples informations et propositions) :

- Un mug sérigraphié spécial 30 ans sera offert à chaque participant·e lors de l'AG
- Une enveloppe de 1 100 € est allouée pour l'achat des Sacs, Cahiers et Mugs

❖ **Un budget de 1 100 € pour le financement des Sacs, Cahiers et Mugs est voté à l'unanimité.**

3.5-Cartes de Roger Tolle

Lundi 8 mars réunion, en visio, de Thérèse Bocquet, Lia Goldberg avec Roger Tolle pour convenir du montant, **10 %**, des **royalties** et des modalités de versement.

Les cartes de Roger Tolle comprennent **3 jeux de 48 cartes pour faire des Mentastics®** : Assis, En marchant, En Voiture

Thérèse Bocquet a demandé un devis à l'imprimeur qui va rééditer A mon corps je dis oui. Il propose des cartes, avec coins droits, avec ou sans pelliculage, sans boîte de rangement. Thérèse a cherché un devis pour des boîtes métalliques ou en plastique.

En commandant 150 lots de 3 jeux (soit 450 jeux de cartes en tout), avec pelliculage le prix de revient par jeu serait de 6,52 € avec une boîte métallique et de 5,10 € avec une boîte en plastique pour un jeu de 48 cartes, soit un total de 3 000 € environ y compris les royalties.

Il convient de peaufiner le projet, notamment le nombre de lots de 3 jeux à commander (50, 100, 150 ?), les modalités de versement des royalties, le prix de vente (15 dollars pour un jeu aux USA) afin de le présenter à l'AG. Nous pourrions proposer ces cartes au Québec.

Il serait judicieux pour la trésorerie de l'association de reporter le financement de ce projet en fin d'année.

- ✓ Thérèse envoie au CA les propositions de prix en fonction de la quantité commandée

3.6-Cartes de Trager® Québec

Lia Goldberg a transmis aux membres du CA, la proposition du Québec de nous vendre un lot d'une centaine de jeux de 40 cartes avec des citations de Milton au prix de 5 dollars canadiens (au lieu de 15 dollars) par jeu, soit environ 3,25 €. Cette proposition a été très favorablement accueillie.

- ❖ **L'achat de ce lot d'une centaine de jeux de cartes du Québec à 5 dollars l'unité est votée à l'unanimité**

- ✓ Lia Goldberg demande à Trager® Québec un devis avec les frais de port

4. Point sur les commissions et groupes de travail

4.1-30 ans de Trager® France

Sujet non traité _____

4.2-Journée Nationale Trager®

Sujet non traité _____

4.3-Wikipédia

Le nouveau texte réécrit dans l'esprit demandé par Wikipédia a été transmis, préalablement à cette réunion, aux membres du CA

Ce texte est très factuel, descriptif, pratico- pratique et pourra nous servir lors de démarches dans des institutions (Ehpad par exemple). Il est étoffé et étayé par de nombreuses références et liens vers des articles, des études, des sites.

Dans la démarche actuelle de notre association de faire respecter la qualité de la pratique du Trager®, il convient :

- de mettre le symbole marque déposée à chaque fois que les mots Trager® et Mentastic® sont écrits dans cet article
- que chaque membre de l'association fasse de même dans ses écrits

Un article publié dans Wikipédia n'est pas figé, il est possible de le modifier par la suite.

Le Conseil d'administration **félicite Agnès Le Brishoual et Vivianne Retailaud** pour ce beau travail de réécriture .

- ❖ **Le CA donne son aval pour la publication de cet article**

4.4- Communication

Sujet non traité _____

5. Secrétariat pédagogique

Sujet non traité _____

6. Usage abusif des marques déposées : Trager® & logo Nuage dansant

Didier Marie fait un bref historique :

- Alerte, par Lia Goldberg, sur l'existence dans le catalogue formation de la FFMBE et dans celui du CENATHO d'un stage de 2 jours « Ondulations et bercements tissulaires », technique issue de la méthode Trager®, la formatrice étant Catherine Jamet (voir compte rendu du CA du 21/10/2020 et du CA du 10/12/2020)
- Alerte, par le Conseil Ethique, sur l'existence du site **Sokabio** de **Sophie Pavade**, naturopathe formée au CENATHO

Didier Marie a aussitôt pris contact par téléphone avec Sophie Pavade. A la fin de l'entretien, Sophie Pavade a dit qu'elle allait supprimer de son site ce qui avait trait au Trager®. Elle a tenu parole et retiré l'onglet Trager®

- ✓ Didier Marie va envoyer un courrier à Sophie Pavade pour garder une trace écrite de cette intervention

Didier Marie a transmis, ce jour, à tous les membres du CA, le document « Protection du Trager®, des Mentastics® et du logo Nuage dansant » rédigé par le Conseil Ethique. Ce document est une belle base de travail pour réfléchir et déterminer ensuite la conduite à tenir. Ne pas agir dans la précipitation mais se concerter avant d'agir.

- ✓ **Chaque membre du CA est invité à envoyer ses réflexions par écrit à Trager® France**

La question est « Comment faire respecter et appliquer cette protection que nous avons par les marques déposées pour lesquelles nous payons ? »

Lia Goldberg rappelle que pour la FFMBE (qui va créer le label France Massage), le fait que le stage « Ondulations et bercements tissulaire » soit à leur catalogue pourrait être une opportunité pour leur proposer, après obtention de la certification Qualiopi, d'intégrer dans leur catalogue le cursus de formation Trager®

Quels retours sur les liens envoyés, par Didier Marie, concernant le CENATHO et UNIZEN ? Avant de réagir il convient de bien lire, de comprendre leurs motivations, ce qu'ils cherchent à faire passer.

Jean-Louis Marie a l'intention, lorsque les stages en présentiel seront à nouveau possibles, de proposer, à nouveau, au CENATHO, des stages d'initiation au Trager®. Des naturopathes formées au CENATHO ont fait la formation et sont, à présent, Praticiennes Trager® et membres de notre association. Deux personnes inscrites pour le Niveau 1 de mai à La Rochelle viennent du CENATHO. Donc en tenir compte dans notre action vis-à-vis du CENATHO.

Etienne Christiaens, au nom du Conseil Ethique, rappelle qu'un stage « Ondulations et bercements tissulaires » est programmé pour le 24 mars. Il serait urgent d'envoyer, avant cette date, un courrier à Catherine Jamet et à la directrice du CENATHO, pour leur rappeler que ce stage de 2 jours n'autorise pas les participants, comme Sophie Pavade l'a fait, à se dire praticien et à donner des séances de Trager®. Le Conseil Ethique a rédigé un projet de courrier qu'il a transmis à Didier Marie.

Didier Marie rappelle que nous n'avons pas les moyens, juridiquement, d'interdire le stage « Ondulations et bercements tissulaires ».

Ne pas agir dans la précipitation, l'urgence, bien sérier les problèmes (FFMBE, Catherine Jamet, CENATHO) puis engager une démarche auprès du CENATHO en étant à la fois ferme et dans un esprit de dialogue et d'ouverture.

Si nos démarches auprès du CENATHO n'aboutissent à rien de constructif, il faudra entreprendre des démarches juridiques.

7. Trager® International

Sujet non traité _____

8. Date du prochain CA

Jeudi 29 Avril 2021 à 19 h 15 par ZOOM
Accueil des participants à 19 h 00

Bien que l'Ordre du jour ne soit pas épuisé,

Le Conseil d'Administration prend fin à 21 h 40 _____